

Une licence à base GPL pour les services Web

Une nouvelle licence GPL pour se mettre d'actualité et étendre les contributions de la communauté du logiciel libre...

GNU AGPLv3 (GNU Affero General Public License version 3) accommode la licence GPLv3 (GNU general public license version 3) à la sauce SaaS (Software as a Service).

Une application SaaS est généralement localisée sur un serveur et accessible à l'utilisateur via Internet, souvent au travers d'un navigateur Web, et dans tous les cas sans que le logiciel de l'application ne soit déployé localement. Une approche qui rend les applications plus simple à administrer, à mettre à jour, mais aussi moins chères.

Cette nouvelle et séduisante pratique des applicatifs en mode hébergé séduit de plus en plus d'entreprises, mais comme c'est souvent le cas subit la contrainte d'un vide juridique – nous n'en somme qu'au début des SaaS – largement amplifié lorsqu'il s'agit de développements open source.

C'est pourquoi la société américaine Affero, basée à San Francisco, lassé d'attendre la finalisation de GPLv3, s'est inspiré de la v2 pour créer sa propre licence afin de couvrir ses projets de SaaS.

La finalisation de GPLv3 étant intervenue en juin dernier, le projet de licence GPL pour les SaaS est donc naturellement revenu à la FSF (Free Software Foundation) qui vient d'annoncer très officiellement la version finale de GNU AGPLv3.

www.fsf.org/licensing/licenses/agpl-3.0.html